

La SELARL MJ LEFORT prise en la personne de **Maître YANN LEFORT**
Mandataire Judiciaire - 2000 route des Lucioles, Les Algorithmes Aristote B 06410 BIOT SOPHIA ANTIPOLIS
CABINET ESSNER Société d'Avocats au Barreau Le Saint Christophe 3, rue de Bône 06400 CANNES
Tél : 04.97.06.68.80 - Fax : 04.97.06.68.88 - www.cabinet-essner.com - Email : essner@essner-avocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN DEUX LOTS

LOT 1 : DEUX PARCELLES DE TERRE

sises à **MANDELIEU LA NAPOULE**, Quartier de Gavelier 166 Chemin de Roumanille
cadastrées : - section CC, n° 27, pour 1 ha 22 a 05 ca - section CC, n° 16, pour 12 ha 14 a 46 ca (anciennement cadastrées A 4 et 5)

LOT 2 : DEUX PARCELLES DE TERRE

sises à **SEILLANS (83440)**, lieudit la Begude
cadastrées section K, n° 552, pour 0 ha 94 a 00 ca - section K, n° 557, pour 0 ha 71 a 20 ca

ADJUDICATION JEUDI 2 JUILLET 2026 A 9 H Au Tribunal Judiciaire de Grasse, 37 Avenue Pierre Sémard

A LA REQUETE DE : La SELARL MJ LEFORT prise en la personne de Maître Yann LEFORT, liquidateur judiciaire demeurant et domiciliée es qualité à 06410 BIOT SOPHIA ANTIPOLIS, 2000 route des Lucioles, Les Algorithmes Aristote B - **POURSUIVANT** - Ayant pour avocat **Maître Renaud ESSNER** membre de la SELARL CABINET ESSNER

DESIGNATION DES BIENS A VENDRE : **LOT 1 : Deux parcelles de terre sises à MANDELIEU LA NAPOULE**, Quartier de Gavelier, 166 Chemin de Roumanille, cadastrées : - section CC, numéro 27, pour 1 ha 22 a 05 ca - section CC, numéro 16, pour 12 ha 14 a 46 ca (anciennement cadastrées A 4 et 5). Ces parcelles, situées au Nord-Est de la Commune, en limite avec la Commune de Pégomas sont accessibles par une piste DFCI qui forme un chemin non carrossable (sauf pour les engins incendie) caillouteux et sinueux, formé de plusieurs lacés pour relier le sommet de la colline. L'environnement est boisé composé essentiellement de taillis, mimosas et eucalyptus en friches. Il résulte d'un rapport d'expertise du 30 juillet 2021 que : - La parcelle CC 16 est d'une contenance de 125 113 m², de forme trapézoïdale, en pente, composé de vallons, nombreux talus et parties rocheuses accidentée ; est complantée de taillis, mimosas et eucalyptus et traversée par la piste DFCI des Harkis - La parcelle CC 27 est d'une contenance de 15 285 m², de forme trapézoïdale, en forte pente, composée de vallons, nombreux talus et parties rocheuses accidentées, complantée de taillis, mimosas et eucalyptus et longe au Sud un cours d'eau qui relie la Siagne. Il résulte des investigations sur place du commissaire de justice que l'accès à la piste DFCI des Harkis s'effectue par l'avenue du Général Garbay, vers le n°1615, en face du n°1600. Cette piste traverse la parcelle CC 16. **LOT 2 : Deux parcelles de terre sise à SEILLANS (83440)**, lieudit la Begude, cadastrées : - section K, numéro 552, pour 0 ha 94 a 00 ca - section K, numéro 557, pour 0 ha 71 a 20 ca. La parcelle K 552, d'une contenance de 9400 m², est reliée par un chemin rural traversant des parcelles privées et se situe en retrait de la route départementale. Elle est enclavée autour de plusieurs parcelles privées. La parcelle K557, d'une contenance de 7120 m², se situe en bordure de la route départementale 562, à l'angle avec le chemin du Saint Julien. Il s'agit d'un terrain complanté de vignes abandonnées. Il existe un chemin non entretenu quelques mètres avant la parcelle K 557 sur la départementale qui semble mener vers la parcelle K 552 mais ce chemin est obstrué par une clôture une centaine de mètres après son départ. **OCCUPATION :** Selon PVD complémentaire du 21 mai 2026 : Il s'agit de parcelles de terre libres de toute occupation. Il est toutefois précisé que compte tenu de la

configuration et la superficie des parcelles CC 27 et CC16 à Mandelieu-la-Napoule le commissaire de justice n'a pas pu parcourir la totalité de l'assiette de la parcelle CC16 et la parcelle CC27 ne dispose d'aucun accès sécurisé. L'accès à la parcelle K552 à Seillans n'a pas été possible. En effet, il n'y a aucun chemin d'accès jusqu'à cette parcelle et l'accès s'effectue uniquement par des parcelles privées clôturées. L'adjudicataire fera son affaire personnelle de l'occupation éventuelle des lieux et de l'état des lieux sans aucun recours contre le poursuivant et le rédacteur des présentes.

MISES A PRIX :

1er lot de vente : CINQ CENT VINGT SIX MILLE CINQ CENT €

526 500 €

avec faculté de baisse d'un quart en cas d'enchères désertes

2ème lot de vente : CENT CINQUANTE ET UN MILLE CENT QUARANTE €

151 140 €

avec faculté de baisse d'un quart en cas d'enchères désertes

CONSULTATION DU CAHIER DES CONDITIONS DE VENTE : Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente déposé au Greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE de GRASSE, le **27 avril 2026, sous le n° 26/47**, qui est consultable au CABINET ESSNER, au Greffe du TRIBUNAL JUDICIAIRE de GRASSE ou sur le site internet www.cabinet-essner.com.

ENCHERES - CONSIGNATION : Les enchères ne peuvent être portées que par un Avocat postulant inscrit au Barreau de GRASSE. Il est nécessaire de procéder à une consignation entre ses mains, par chèque de banque à l'ordre de Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de GRASSE, de 10 % de la mise à prix, soit la somme de : **1er lot : CINQUANTE DEUX MILLE SIX CENT CINQUANTE EUROS (52 650 €) - 2ème lot : QUINZE MILLE CENT QUATORZE EUROS (15 114 €)**, afin de garantir sa solvabilité et les conséquences d'une éventuelle réitération des enchères. Une surenchère du dixième est possible dans les 10 jours à compter de l'adjudication.

Les informations données dans cet avis sont indicatives et non contractuelles. Elles ne sauraient engager la responsabilité du poursuivant ni de son Avocat. Pour tous renseignements, s'adresser au CABINET ESSNER. Tél : 04.97.06.68.80 - www.cabinet-essner.com

Visites : 1er LOT : MANDELIEU : VENDREDI 12 JUIN 2026 de 14h à 15h 2ème LOT : SEILLANS : MARDI 9 JUIN 2026 de 14h à 15 h